

Au CTMESRI, les syndicats réclament des réponses concrètes sur le télétravail...

9-11 minutes

Les syndicats, réunis le 26 octobre 2020 en CTMESRI se sont longuement exprimés sur l'actualité, à commencer par l'attentat contre Samuel Paty et le propos tenu par Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)). Ils sont aussi revenus sur le contexte sanitaire actuel, et sur la nécessité d'encadrer le télétravail et l'enseignement à distance, en demandant des réponses concrètes. Par ailleurs, trois textes étaient soumis aux votes des instances, notamment un [projet de décret](#) relatif aux Drari ([lire sur AEF info](#)) et les LDG sur la mobilité. Les syndicats ont voté contre ces deux textes.

situation sanitaire : quid du télétravail et du télé-enseignement ?

Alors que le gouvernement devrait annoncer mercredi ou jeudi de nouvelles mesures pour ralentir la propagation de l'épidémie de Covid-19, mesures qui pourraient concerner les établissements d'enseignement supérieur, plusieurs organisations syndicales ont fait part, lors du CTMESRI du 26 octobre, de leurs inquiétudes et questionnements, demandant, sur certains points, des réponses concrètes.

Ainsi, pour l'**Unsa-Education**, "il est urgent de rassurer les collègues qui se voient contraints de faire des enseignements à

la fois en présentiel et en ligne". Et le syndicat de demander "qu'une charte du télé-enseignement, analogue à celle du télétravail soit mise en place".

De son côté, le **Snesup-FSU** estime que "le contexte sanitaire continue à poser des difficultés majeures pour les formations universitaires avec les jauges réduites à 50 %. En l'état, le ministère n'a proposé aucune organisation qui éviterait de détériorer les conditions d'études, d'accroître le travail des enseignants et à même d'assurer le respect des droits des uns et des autres."

La FSU rappelle qu'à ce sujet, elle a demandé lors du dernier CT le 22 septembre dernier, que le ministère précise par écrit les droits des enseignants concernant l'enseignement à distance : droit à l'image, droit intellectuel, possibilité de refuser le mode hybride, gestion et protection des données personnelles, paiement des heures relatives à l'enseignement à distance et aux mises en ligne de cours, etc., et les précautions à prendre pour assurer le respect des droits des étudiants (image, données personnelles). "Le DGRH avait répondu plus généralement qu'une note était en cours de rédaction pour les conditions de travail des agents. Où en est-on de ces informations demandées ? La situation se dégradant et l'enseignement à distance se généralisant, les réponses deviennent très urgentes."

"La communauté universitaire attend aussi du soutien pour faire face à la crise sanitaire", estime le **Sgen-CFDT**. "Des mesures ont déjà été prises. Le CHSCT a été réuni à plusieurs reprises. Mais l'aggravation de la situation nécessite aujourd'hui d'aller plus loin et plus vite. Le télétravail fait partie de l'arsenal de mesures permettant de limiter la propagation du virus. Il est encouragé par le président de la République, le Premier

ministre, la ministre de la fonction publique. Et pourtant, dans trop d'établissements encore, [...] le télétravail est refusé à des agents qui le demandent et qui réunissent les conditions nécessaires", déplore le syndicat.

Il souligne aussi que "télétravail et formations hybrides impliquent des coûts pour les établissements. Il faut acheter du matériel, former les personnels, recruter des agents dans les services des DSI déjà débordés et épuisés". "Quelle reconnaissance pour les personnels dont les conditions d'exercice se trouvent grandement modifiées et le temps de travail augmenté ? Le gouvernement accompagne les entreprises du secteur privé pour faire face à la crise et c'est très bien. Nous attendons qu'il en fasse de même pour les établissements publics."

Textes examinés et soumis au vote des syndicats

Au-delà de ces déclarations, trois textes étaient examinés et soumis au vote des syndicats durant cette séance :

LDG mobilité. Tout d'abord, un texte concernant les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants-chercheurs et assimilés et des personnels Biatss a été présenté. Les organisations syndicales ont voté contre : **8 contre (CGT, FSU, Unsa, SUD, FO), 4 pour (SNPTES), 3 abstentions (Sgen-CFDT).**

Pour rappel, les LDG s'inscrivent dans la réforme de la fonction publique du 6 août 2019. En novembre 2019, le CTMESRI avait déjà été invité à voter sur les LDG mobilité et avait voté contre ([lire sur AEF info](#)). Le 23 septembre dernier, le CTMESRI a voté contre les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours ([lire sur AEF info](#)).

"Globalement, entre la version de novembre 2019 et cette

nouvelle version, il n'y a pas de grandes évolutions, juste un toilettage du texte", souligne le SNPTES.

De son côté, l'Unsa précise qu'elle a "toujours voté contre les LDG, du fait de son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique". Pour Jean-Pascal Simon, secrétaire général Sup'Recherche-Unsa, "pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs, ces lignes directrices devraient aussi aller au-delà des mobilités entrantes ou sortantes et rappeler aux établissements un certain nombre de principes sur les mobilités internes. C'est d'autant plus important avec les établissements expérimentaux qui deviennent de plus en plus grands et complexes au gré des réformes : composantes académiques parfois nommées facultés, UFR, pôles de recherche, unités de recherche, etc."

Par ailleurs, pour les Biatss, "il n'existe pas de possibilités réelles de mutation entre les établissements. Si les LDG précisent les dispositions générales qui régissent les différentes catégories de personnels, elles ne donnent pas la possibilité aux personnels ITRF d'envisager une mutation puisque les postes disponibles sont pourvus au fil de l'eau via la PEP".

Enfin, l'Unsa souligne qu'un bilan, avec des chiffres, doit être présenté au premier trimestre 2021. L'objectif étant de voir ce qui s'est fait depuis l'année dernière, date à laquelle la première version a été proposée.

Drari. Le CTMESRI s'est ensuite prononcé sur le [projet de décret](#) relatif aux Drari, les délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ([lire sur AEF info](#)). Il a voté contre ce texte : **7 contre (FO SUD FSU CGT), 4 pour (SNPTES), 4 abstentions (Sgen-CFDT, Unsa).**

Autorités déconcentrées. Le CTMESRI a enfin voté pour le

projet de décret relatif aux autorités déconcentrées des ministères en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, et de l'ESRI, par **7 voix pour (SNPTES, Sgen-CFDT), 5 contre (CGT, SUD, FO) et 3 absentions (Unsa, FSU)**.

Ce projet de décret définit les modalités de délégations de signature des autorités régionales académiques au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ainsi, au délégué régional académique à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

réactions aux propos de J.-M. Blanquer

Durant le CTMESRI, les organisations syndicales ont observé une minute de silence en hommage à Samuel Paty, victime d'un attentat terroriste le 16 octobre 2020 ([lire sur AEF info](#)). Ils ont ensuite de nouveau vivement réagi contre les propos tenus par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)), en insistant tous sur l'absence de réaction de Frédérique Vidal. La ministre de l'ESRI s'est finalement exprimée, dans une tribune à [L'Opinion](#), le 26 octobre 2020 ([lire sur AEF info](#)).

SNPTES. Pour le SNPTES, les propos de Jean-Michel Blanquer "sont insultants, creux et surtout indignes d'un ministre de la République et particulièrement d'un ministre de l'Éducation nationale". Ainsi, "soit [il] constate des faits délictueux dans les universités et saisit la justice, et le SNPTES sera à ses côtés, soit il présente ses excuses et arrête de divaguer."

Sgen-CFDT. "L'université ne pourra pas tout. D'autant qu'elle est elle-même victime de tentatives de déstabilisation et

d'attaques de la part de divers groupes extrémistes et fondamentalistes", déclare le Sgen-CFDT. Il "condamne fermement les propos tenus et réitérés récemment dans les médias par le ministre de l'Éducation nationale." À noter que sur Twitter, Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du Sgen-CFDT, a écrit, après la publication de la tribune de Frédérique Vidal : "Le Sgen-CFDT demandait une réponse de la ministre de l'ESRI aux propos de Blanquer... Cela y ressemble beaucoup."

Snesup-FSU. "La FSU n'accepte pas que le ministre manie les amalgames sectaires pour diviser et stigmatiser l'ensemble des collègues attachés à juste titre à la liberté d'expression. Elle dénonce fermement l'extrême violence de ces sous-entendus pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche déjà particulièrement marqués par une rentrée hors normes", réagit le Snesup-FSU.

Unsa. "Comment accepter qu'il [Jean-Michel Blanquer] parle de 'complicités intellectuelles du terrorisme' dans les universités ? [...] Ses propos conduisent à déprécier les métiers de la recherche et c'est une accusation grave à l'encontre des enseignants-chercheurs et des chercheurs."